ASSOCIATION INTERCOMMUNALE **CONSEIL INTERCOMMUNAL**

Saint-George, le 2 septembre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL POLICE NYON RÉGION

CONVOCATION séance ordinaire n° 08-2024

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil Intercommunal de l'Association Police Nyon Région est convoqué en assemblée le :

MERCREDI 18.09.2024 à 20h00

Crans – Rue Antoine Saladin 4 – salle communale

Ordre du jour :

1. Appel, assermentation (suite démission)
2. Approbation du procès-verbal PV07-2024, séance du 24.04.2024
3. Approbation de l'ordre du Jour
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications du Comité de Direction
6. Préavis N°03/2024 – Budget 2025 (COGEST)
7. Préavis N°04/2024 – Véhicule d'intervention et bornes de recharge (EQUIP)
8. Préavis N°05_2024 - Renouvellement des gilets pare-balles (EQUIP)
9. Elections statutaires et suppléant pour Crans à la commission équipement
10. Divers

N.B. : les documents annexes, PV, préavis, sont disponibles sur le site de la police (accès sécurisé pour les membres du conseil intercommunal). **https://extranet.police-nyon-region.ch/login**

La séance sera suivie d'un verre de l'amitié offert par commune de Crans.

*Nous rappelons que la présence de chacun(e) est obligatoire. Les absences aux séances doivent être excusées avant la séance, dans la mesure du possible par écrit. Toute communication au bureau peut être déposée à l'adresse **bourquir@carabon.ch***

Prochaine séance du Conseil intercommunal : les dates et les lieux seront communiqués.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour le bureau du Conseil Intercommunal

Le Président — Jacques Auberson

Le Secrétaire — Raphaël Bourqui

Police NyonRégion

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Procès-verbal

Numéro	08 - 2024	
Séance	ordinaire	
Date	18.09.2024	
Lieu	Crans – Rue Antoine Saladin 4 – Salle communale	
Heure	20h00	Fin de séance à 21h20
Auteur PV	Raphaël Bourqui (Secr)	
Distribution	aux personnes ci-dessous	
Prochaine séance	~~14~~ 7 mai 2025 à Nyon	

Présent(e)s	Non-présent(e)s	
Auberson Jacques (Prés)	Excusé(e)s	de Bourbon Parme Louis
Alberti Marina		Pittet Marc
Böhler Patrick		Diserens Marius
Braunwalder Alex		
Duszewska Jolanta		
Federau Alexander	Absent(e)s	Gennai Ilithyia
Gauthier-Jaques Yves (Vice-Prés)		Bossert Henri
Pégada Jean-Emmanuel		
Pommaz Quentin		
Ramseier André	Démissions	Kohler Olivier
Sauerlaender Michael		
Seguy Alexia		
Soldini Sacha		
Uldry Doris		
Vuadens Sacha		
Vuagniaux Christine		
Vuille Jean-Pierre		

Séances 2025 :
Conseil intercommunal à 20h00
~~14~~ 7 mai à Nyon --- 17 septembre à Prangins --- 12 novembre (date de réserve) 2025 à Crans.
Commission COGEST à 18h00 à l'Hôtel de Police :
19 mars (Comptes et Gestion) --- 26 mars (réserve) -- 20 août (Budget) -- 27 août (réserve)

Ordre du jour :

1. Appel, assermentation....2
2. Approbation du procès-verbal PV07-2024, séance du 24 avril 2024....2
3. Approbation de l'ordre du jour....2
4. Communications du Bureau du Conseil....2
5. Communications du Comité de Direction....3
6. Préavis 03/2024 – Budget 2025 (CoGest)....3
7. Préavis 04/2024 – Véhicule d'intervention et bornes de recharge (Equip)....3
8. Préavis 05/2024 – Renouvellement des gilets pare-balles (Equip)....4
9. Elections statutaires et suppléant pour Crans à la commission équipement....4
10. Divers....4

Le Président salue le CoDir, Madame Vouillamoz Secrétaire générale (SecrGene), M.Ramel son adjoint, les membres du conseil ainsi que M.Schmidt commandant de la PNR (Cmdt), Mme Bertholet cheffe comptable et Mme Caroline Gebhard journaliste à La Côte.

Le Président remercie la commune de Crans pour la mise à disposition de la salle et pour la collation à l'issue de la séance.

Prés : ouvre la séance à 20h00.

Délibérations :

1. Appel, assermentation

Quorum : 17 membres sur 22 sont présents, le quorum (12) est atteint.

Prés : M. Kohler Olivier (Crans) est démissionnaire

M.André Ramseier (Crans) est assermenté.
Les fonctions libérées par M.Kohler pour sont à repourvoir au point 8.

2. Approbation du procès-verbal PV07-2024, séance du 24 avril 2024

Prés : soumet le procès-verbal.
Décision : **accepté par 13 voix favorables, 3 abstentions**

3. Approbation de l'ordre du jour

Prés : constate que la convocation est conforme aux statuts.
A reçu une remarque du fait que les deux scrutateurs sont de Prangins. Relève que le premier appel n'a pas été suivi de candidatures spontanées. La fonction de scrutateur n'est pas décisionnelle, il n'y pas d'obstacle à ce que les conseillers soient de la même commune.
L'élection des scrutateurs est prévue au point 7
L'OJ est soumis au vote.
Décision : **accepté par 16 votes favorables**

4. Communications du Bureau du Conseil

Prés : Les dates des séances 2025 sont annoncées, elles sont au bas de la page 1

Le conseil a reçu la nouvelle newsletter cet été. Le Codir et la PNR sont remerciés pour cette communication. Ce thème est développé au point 10

5. Communications du Comité de Direction

RFL : M.Robert Middleton et M.Igor Diakoff sont excusés.

9 policiers ont terminé à l'académie de police de Savatan et étoffent les effectifs
3 aspirants ont débuté la formation

Les membres du conseil sont remerciés pour leur participation au rapport de corps de la police, le 31.08.2024

Un changement des uniformes en 2026 pour toutes les polices est en projet. Le budget 2025 n'est pas influencé.

6. Préavis 03/2024 – Budget 2025 (CoGest)

M. Pommaz : explicite les points prépondérants du rapport puis lit les conclusions. Le financement de Crans manque sur l'annexe aux comptes, toutefois le préavis est correct. L'annexe au préavis destinée aux archives sera rectifiée.

M. Vuadens : souhaite une clarification sur ce point.

M. Pommaz : explique à nouveau

Prés : Constate qu'il n'y a plus de question et soumet au vote

Décision : **accepté par 16 votes favorables**

7. Préavis 04/2024 – Véhicule d'intervention et bornes de recharge (Equip)

M.Vuille : lit les conclusions du rapport.

Mme Uldry : il est prévu CHF 30'000.-, pour quel type de bornes ?

SecrGene : l'offre est établie pour 10 bornes : 4 pour les charges rapides et 6 pour les charges lentes. Dans un premier il est prévu 1 borne « rapide » et 1 borne lente pour 2 places.

Mme Uldry : s'étonne du prix approximatif et demande des précisions.

RFL : les Services Industriels ont tardé pour fournir un devis, il a été privilégié d'établir une estimation pour éviter de retarder l'établissement du préavis.

M.Sauerlaender : ne trouve pas de recettes pour la vente de l'ancien véhicule.

M. Pommaz : seules les dépenses sont portées sur les préavis, les recettes ou subvention sont prises en compte lors du décompte.

M.Sauerlaender : demande si des rabais ont été négociés ou des bornes offertes comme fréquemment lors de l'achat d'un véhicule électrique par des privés.

RFL : Ces gestes commerciaux n'ont pas été proposés par les fournisseurs. La ville de Nyon a fait l'acquisition de plusieurs véhicules électriques sans réussir à se faire offrir des bornes.

M.Sauerlaender : la variante du leasing a-t-elle été explorée ?

Cmdt : le marché est trop petit pour l'équipement trop spécifique pour un leasing attractif.

M. Vuadens : est-il prévu une borne par véhicule ?

RFL : pas dans un premier temps, ce sera à évaluer dans la planification future. Il n'est pas prévu d'équiper l'entier du parc en véhicules électriques.

Prés : relève une coquille dans les conclusions, l'amortissement est à faire sur 10 ans. Le rapport du préavis destiné aux archives sera corrigé.

constate qu'il n'y a plus de question et soumet au vote.

Décision : **accepté par 16 votes favorables**

8. Préavis 05/2024 – Renouvellement des gilets pare-balles (Equip)

M.Vuille : lit les conclusions du rapport.

Prés : relève que le taux de TVA est faux de 0.04%.

RFL : le différentiel est de très faible portée et sera absorbé par la comptabilité courante. Cette adaptation ne nécessite pas de faire un amendement.

Vice-Prés : propose d'établir les prochains préavis hors TVA

M.Vuille : demande à ce que les abréviations des montants soient dorénavant uniformisée sur les préavis.

Prés : Constate qu'il n'y a plus de question et soumet au vote

Décision : **accepté par 16 votes favorables**

9. Elections statutaires et suppléant pour Crans à la commission équipement

Prés : en référence à l'art 10 des statuts, il doit être procédé aux élections annuelles :
du Président, du vice-Président, des scrutateurs et leurs suppléants.

Rappelle que la présidence du Codir et du Conseil ne peut pas être attribuée à la même commune (Nyon est donc exclu des candidatures à la présidence du Conseil). En revanche la fonction de vice-Président n'est pas touchée par cette restriction.

cède la place au vice-président pour conduire la première élection.

Vice-Prés : propose M.Jacques Auberson qui accepte d'être candidat pour une réélection à la présidence. Un appel est lancé, il n'y a pas d'autre candidature.
M.Jacques Auberson est réélu tacitement par acclamation comme **Président.**

Prés : prend à nouveau la direction de la séance. M. Yves Gauthier-Jaques qui accepte d'être candidat est proposé pour sa réélection à la vice-présidence.
Un appel est lancé, il n'y a pas d'autre candidature.
M. Yves Gauthier-Jaques est réélu en qualité de **vice-Président**

M.Ramseier est élu suppléant à la commission **Équipement** suite à la démission de M.Kohler

sont réélus et élus scrutateurs, par acclamation : **M. Soldini et M. Pégada**
sont réélus scrutatrice et scrutateur, par acclamation : **Mme Duszenska** et **M. Louis De Bourbon Parme** (sous réserve de confirmation car excusé pour cette séance).

10. Divers

Prés : demande au conseil un retour au sujet de la newsletter

Vice-Prés : apprécié, très bien.

M.Vuadens : est choqué par les chroniques de terrain qui sont trop brutes, anxiogènes et présentées de façons voyeuriste.

M.Sauerlaender : relève l'intérêt de cette publication qui présente la réalité du terrain et n'accepte le terme voyeuriste.

Mme Seguy : a apprécié les informations qui présentent bien toutes les activtiés.

Vice-Prés : ce journal n'est pas destiné au public, il est informatif et doit relater la réalité des difficultés auxquelles les policiers doivent faire face dans l'exercice du métier. Les situations sont épurées et bien traitées.

M.Soldini : encourage la PNR à poursuivre dans ce mode de communication. Il est bon d'avoir une vision de la réalité. Il faut de refuser de voir la réalité au motif de risque de créer de l'anxiété. Le monde n'est pas idéal.

M.Vuille : estime qu'il a un manque d'informations à l'attention du conseil, pour exemples : l'absence prolongée du Commandant, le véhicule séquestré à Genève durant 2 ans.

RFL : dans aucun des services les absences des chefs de service sont publiées lors d'accidents ou maladies. Lorsque des procédures juridiques sont en cours, divulguer des informations n'est pas possible, ce fut le cas pour le séquestre.

Mme Alberti : souhaite des informations au sujet de la campagne, de mesures pour lutter contre le bruit des personnes qui prolongent les festivités nocturnes avec des discussions animées jusqu' à 5 heures du matin.

RFL : depuis 4 ans, il y a des correspondants de nuits qui modèrent le tapage nocturne, mais pas jusqu'à 5 heures du matin. La recommandation est d'appeler la PNR lorsque des personnes restent sous les fenêtres. C'est avec le regroupement d'informations qu'il devient possible de planifier les présences, même si l'intervention ne peut pas se faire dans l'immédiat. Les policiers sont actifs sur ce terrain en communiquant avec les restaurateurs.

M.Sauerlaender : souhaite des informations au sujet de l'installation du radar fixe à la route de Genève.

RFL : le recul est encore insuffisant pour tirer des conclusions, toutefois l'effet préventif est déjà remarqué.

RFL : Les prestations du 5ème processus sont apportées hors des 3 communes. La mise en place d'offres de prestations est difficile à organiser en raison des prérogatives de la police cantonale.

Prés : Clôt la séance

Cmdt : présente et explique les moyens de protections balistique individuels, objets du préavis 05-2024 - Les gilets pare-balles.

Le Président

Le Secrétaire